

Défense du patrimoine africain: l'exemple de Madagascar

Ernest Ravelomanana

Général de Brigade

Commandant de la Gendarmerie nationale

Secrétaire Général ICOM / MAG

Yvette Ranjeva-Rabetafika

Maître de Conférences,

Université d'Antananarivo

Summary

Madagascar's heritage, in the same way as that of other developing countries, is threatened as much by natural hazards and dangers (cataclysms, climatic factors) as by human ones (farming methods that destroy natural heritage, and the increased looting of sites in response to the rapid growth in tourism and illicit traffic). In order to safeguard its heritage, Madagascar is defining an overall protection strategy that is being carried out through awareness raising by the Gendarmerie amongst the rural population, and by setting up a legal framework to comply with international conventions.

Le patrimoine malgache, au même titre que celui des autres pays en développement, est menacé tant par des agressions naturelles (cataclysmes naturels, aléas climatiques) que par des agressions humaines (techniques agraires détruisant le patrimoine naturel, développement du pillage des sites avec l'essor du tourisme et du trafic illicite). Afin de sauvegarder son patrimoine, Madagascar tente de définir une stratégie globale de protection, à travers l'action de sensibilisation de la Gendarmerie auprès de la population rurale, et en mettant en place un cadre juridique respectant les conventions internationales.

Aujourd'hui, les guerres, les attentats, les actes de vandalisme sont si nombreux que la destruction est devenue un phénomène banal. Que vaut le patrimoine culturel, que valent les œuvres d'art, les objets fabriqués par les hommes face aux pertes en vies humaines, aux ravages écologiques et économiques? L'Afrique s'efforce de s'acheminer vers la démocratie,

mais le tableau est encore sombre : crises politiques et économiques, famines sévissent encore dans de nombreuses régions. Cette vulnérabilité altère l'homme africain et effrite son système de valeurs, car son avenir est confronté à l'insécurité. Cette insécurité menace la pérennité même de son identité, voire de sa civilisation. C'est pourquoi la défense du patrimoine – intégrée au sein d'une politique globale de défense des intérêts vitaux d'une nation – doit être une préoccupation de toute première importance. C'est la raison pour laquelle, Madagascar tente de définir une stratégie globale de défense du patrimoine national et encourage les pays en développement à mieux gérer leur patrimoine.

La situation actuelle du patrimoine malgache

Il importe de distinguer :

- le patrimoine d'intérêt mondial (comme le Tsingy de Bemaraha) jouissant d'une importante protection ;
- le patrimoine d'intérêt national revêtant une importance particulière pour Madagascar, à savoir les palais royaux, les aires protégées...
- le patrimoine d'intérêt régional, comme les us et coutumes.

Ce constat amène à considérer les deux formes d'agression pesant sur le patrimoine : les agressions naturelles et les agressions humaines.

Agressions naturelles

La conservation du patrimoine des pays en développement est d'autant plus précaire, que les matériaux utilisés dans la construction des bâtiments ou des œuvres sont très fragiles. Ainsi, pendant longtemps la civilisation malgache n'a pas construit de monuments pérennes, à l'exception des pierres levées. De plus, ces vestiges sont exposés aux cataclysmes naturels et aux aléas climatiques (soleil, pluie, froid, vent, dépressions tropicales, cyclones, tremblements de terre, inondations). C'est ainsi que l'on peut expliquer la disparition de nombreux vestiges de la culture malgache. La recherche archéologique – encore embryonnaire – n'a pas encore permis de découvrir de vestiges significatifs des périodes anciennes et il reste un important patrimoine à découvrir et à protéger.

Agressions humaines

La population dans le pays en développement est en majorité rurale. Elle possède une connaissance empirique, mène une vie simple et respecte scrupuleusement les us et coutumes de sa région. Certaines traditions agraires altèrent le patrimoine naturel : brûlis détruisant forêts, faune et flore ; feux de brousse entraînant un phénomène de désertification dans certaines régions... Le développement du tourisme ne fait qu'encourager le pillage d'objets d'art, de statuettes, de poteaux funéraires et commémoratifs (Aloalo, Volihety, Hazomanga, Teza, etc.) sur les sites touristiques. Certains visiteurs étrangers ou malgaches achètent auprès de paysans pauvres des biens d'une valeur inestimable. De plus, le pillage des tombeaux est devenu une véritable opération commerciale, offrant à la vente ossements, statuettes, objets précieux accompagnant les défunts dans l'au-delà. Les monuments, les lieux de culte et de prière ainsi que les sites touristiques souvent mal gardés sont la cible privilégiée des voleurs. Cette fragilité et ces carences nécessitent des mesures concrètes tant auprès des responsables administratifs que de la population locale.

Mesures concrètes

Afin d'assurer la sécurité du patrimoine, il importe de définir une politique de protection cohérente et réaliste. Une telle politique sera d'autant plus efficace qu'elle sera entérinée par les pouvoirs publics. Elle se conçoit à deux niveaux :

- l'ICOM-MAG rassemble et forme les professionnels des musées pour inventorier et protéger les œuvres d'art et les sites historiques. Depuis sa création en 1987, l'ICOM-MAG œuvre pour promouvoir la création de musées dans les universités et dans certains organismes publics ou privés ;
- le ministère concerné cherche à légitimer le patrimoine aux yeux de la population qui doit pouvoir s'y identifier. L'existence au sein du ministère de la Culture d'une direction chargée de la protection du patrimoine montre la volonté politique de mettre en place une stratégie muséale stable et durable. Le ministère a décrété le mois de mai « mois du patrimoine culturel et artistique pour l'éducation et la sensibilisation de

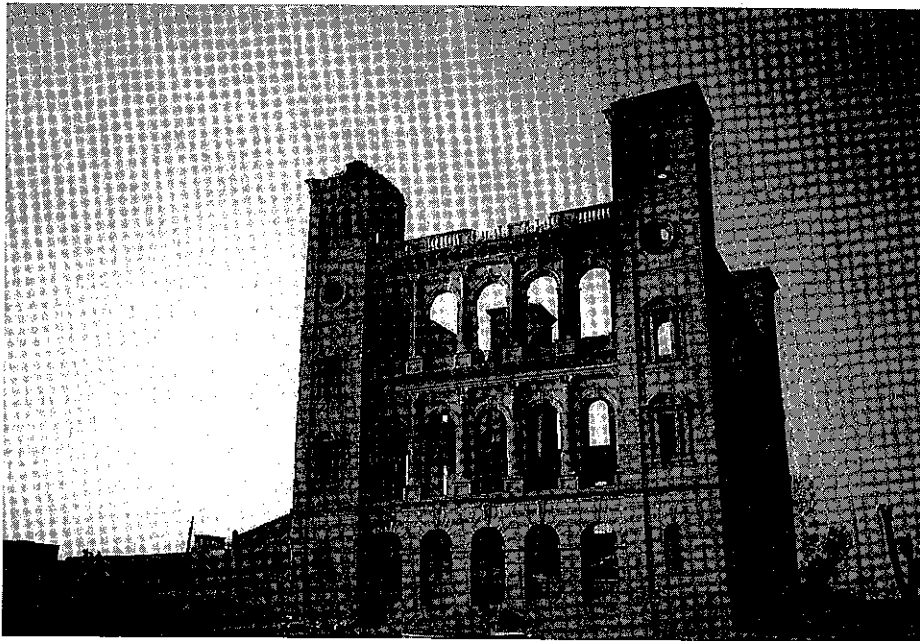
la population », ceci conformément à la décision de l'ICOM de proclamer le 18 mai Journée internationale des musées. Un patrimoine n'a de sens qu'à travers l'importance et la valeur que la population lui accorde. Pour ce faire, il faut réveiller les sensibilités, ressusciter les pratiques culturelles ancestrales oubliées ou abandonnées avec l'intrusion de civilisations étrangères. A cet égard, l'éducation de la population apparaît primordiale. Une population sensibilisée et consciente de l'importance de son patrimoine est plus attachée à ses valeurs, éprouve davantage le sentiment d'appartenance et résiste mieux aux différents délits, et tout particulièrement la population rurale à peine scolarisée. Les mesures de protection du patrimoine malgache concernent également les forces publiques, engagées dans le domaine de la sécurité intérieure.

Défense du patrimoine et forces publiques

Le danger peut provenir soit de l'intérieur, soit de l'extérieur du pays ; les biens peuvent être détruits par ignorance, ou devenir l'objet de trafic entre les mains de personnes conscientes de leur valeur. C'est dire l'importance de l'intervention des forces publiques.

- Action préventive

La Gendarmerie est chargée de la prévention en milieu rural, alors que la Police contrôle les zones urbaines. Madagascar étant un pays essentiellement rural, l'étendue de la mission de la Gendarmerie est considérable, elle exerce la police judiciaire et la police administrative concernant la protection des personnes, de leurs biens et de l'environnement. Le secteur de l'environnement bénéficie actuellement de l'action prioritaire des forces publiques. Dès les années 80, la Gendarmerie a pris des mesures particulières à l'égard de la protection du patrimoine. Elle a intégré la protection des sites et monuments historiques à ses compétences, au sein de chaque unité de sécurité, en application de l'ordonnance relative à la protection, la sauvegarde et la conservation du patrimoine national. Les unités de la gendarmerie implantées dans toutes les communes assurent ainsi une surveillance préventive et répressive continue des sites et monuments



Après l'incendie du Rovva d'Antananarivo du 6 novembre 1995, la mobilisation s'est accrue dans le domaine de la prévention. Photo: Ravelomanana.

historiques préalablement classés et répertoriés.

Il appartient également à la Gendarmerie de sensibiliser tant les autorités locales que la population rurale à la défense du patrimoine. Il faut souligner qu'à Madagascar, la Gendarmerie est la seule institution qui peut représenter l'Etat et l'ordre dans les régions les plus reculées du territoire. A ce titre, elle est la mieux placée pour véhiculer et faire appliquer la politique de protection émanant des diverses autorités centrales. Cependant, la Gendarmerie éprouve aujourd'hui de graves difficultés à combattre l'enclavement des régions et l'absence de mobilité spatiale, découlant de l'insuffisance des moyens financiers.

- Protection en temps de crise

En temps de crise, des mesures exceptionnelles peuvent être prises à travers la mobilisation d'autres acteurs opérationnels, telles que les forces armées. En effet, les sites et monuments historiques peuvent être circonstanciellement classés «points sensibles» selon le caractère de gravité des menaces. Dans ce cas, le patrimoine considéré bénéficie d'une protection renforcée, allant jusqu'au concours d'organismes internationaux (Ainsi, Interpol est intervenu dans le cadre de l'application de la Convention de 1970, à propos du trafic de statuettes sur les tombeaux sakalava et tandroy).

- Renforcement de l'action

Pour une meilleure défense du

patrimoine, il est nécessaire et indispensable de mettre en place un cadre juridique respectant les conventions internationales et d'entreprendre et parfaire une campagne d'information, de sensibilisation et de conscientisation. Il importe également de réhabiliter et de renforcer les moyens matériels (équipements de protection, équipements pédagogiques, outils de communication et de gestion, de transmission, et en particulier de sécurité), tout en contribuant à la restitution des biens culturels et culturels.

Les mesures essentielles de défense du patrimoine demeurent ainsi: l'information, la prise de conscience et la responsabilisation de tout un chacun. Néanmoins la nécessité de disposer d'un cadre juridique cohérent est indispensable car les instruments juridiques constituent également un moyen de défense incontournable. Une telle législation doit prendre en compte les différentes conventions internationales en matière de conservation, ainsi que la spécificité et les particularismes nationaux. Toujours est-il que le problème de la faiblesse des équipements de surveillance se pose avec acuité à Madagascar, et il est primordial que les pouvoirs publics fassent de la protection du patrimoine une urgence, en dépit des difficultés d'ordre économique. C'est notamment ce qui a été fait par le gouvernement qui a ouvert une filière «défense du patrimoine» au sein de l'Université d'Antananarivo.